

La préparation à l'École Navale

Les nouveaux coefficients du concours d'entrée

Le *Journal Officiel* du 11 février 1930 apporte des modifications très importantes au barème des coefficients attribués aux diverses matières constituant le programme d'admission à l'École Navale, à partir de 1932.

Jusqu'alors les compositions écrites sont notées d'après le tableau ci-dessous :

<i>Sciences</i> :	Algèbre, Analyse, Trigonométrie.....	6	} Total : 26
	Calcul	3	
	Géométrie analytique.....	6	
	Mécanique	5	
	Physique.....	6	
<i>Lettres</i> :	Français : 1 ^{re} composition.....	6	} Total : 17
	Français : 2 ^e composition	6	
	Langues : Thème anglais ou allemand....	5	
<i>Dessin</i> :	Imitation	2	} Total : 5
	Graphique	3	

A partir de 1932, les deux compositions françaises seront cotées 8 et 8 ; la langue anglaise — obligatoire — sera cotée 6 (1).

(1) Les candidats qui présenteront une deuxième langue bénéficieront d'un autre tarif : 4 pour chaque langue, ce qui fait 8 (au lieu de 6). A noter que les professeurs d'allemand enseignant dans les lycées où il existe une préparation à l'École Navale, ont déjà — très justement — fait entendre une réclamation à laquelle M. le Ministre de la Marine (un autre que celui qui a pris le décret du 11 février 1930) a répondu que sa décision (ou plutôt celle de son prédécesseur) avait été prise en connaissance de cause ; ils vont présenter une nouvelle réclamation.

Les épreuves littéraires acquièrent donc une importance de plus en plus considérable. Les élèves devront maintenant — sous peine d'un échec possible — apprendre à dissenter longuement sur quelques œuvres de Taine, Herédia, Racine ou Vigny. On se demande si l'Ecole Navale qui, pour raison de non utilité pratique dans le métier de marin, refuse d'introduire des notions de chimie au programme d'admission, est convaincue que de telles dissertations sont indispensables à un officier de marine. Le rapport des coefficients littéraires aux coefficients scientifiques qui était 65 0/0 devient alors 92 0/0 et je ne pense pas que de telles mesures puissent contribuer à obtenir une meilleure sélection à l'entrée ; au contraire, un élève bon en sciences et faible en lettres pourra échouer à l'écrit, en contre-partie, un élève très moyen en sciences et brillant en lettres a beaucoup de chances d'être admissible, il éprouvera alors de grosses difficultés à l'oral où les coefficients sont les suivants :

Algèbre, Analyse.....	16
Géométrie analytique, Mécanique.....	16
Physique.....	11
Histoire et Géographie.....	16
Langues.....	5

Je signale aussi l'équivalence admise désormais entre le français (8 et 8 = 16), l'histoire et géographie (8 et 8) et la physique (6 + 11 = 17). Quand j'aurai ajouté que la date de 1932 coïncide aussi avec celle où la limite d'âge (20 ans) sera abaissée à 19 ans, il sera manifeste que ces modifications injustifiées ne manqueront pas de contribuer au « surmenage scolaire » dont il est tant question.

R. MAILLARD,
Professeur de Navale au Lycée de Brest.
